

*Nota:* Ecriture de M. de Maisonneuve, dans les deux pièces. On lit dans l'acte que le contrat de mariage de Jean Boudard et de Catherine Mercier fut dressé par le notaire Lefebvre à la Rochelle, le 19 octobre 1642.

- 13 [DE SAINT-PÈRE] 1651, 2 JUILLET.—Inventaire des meubles de deffunt Léonnard Barbeau.

*Signent:* Paul de Chomedey, Augustin Hébert.

*Mentionnés:* Barbe Poisson, femme du défunt, Pierre Gadoys, Morice Poulain, Pierre Mors domestique des Ursulines, Jean Desroches, Mathurin Mousnyer.

*Nota:* Ecriture de M. de Maisonneuve.

- 14 [CLOSSE] 1651, 2 JUILLET.—Vente de meubles de deffunt Barbaut.

*Signe:* Lambert Closse.

*Mentionnés:* Migret, Gadoys, Laflesche, Arras, François Davennes, André Dumay, Despastys, Desroches, Desloriers.

*En suite:* Etat des créances et dettes de la veuve.

*Signe:* de Maisonneuve.

*Nota:* Ecriture de M. de Maisonneuve. M. R. W. McLachlan a reproduit cette pièce avec notes dans les Mém. de la Soc. Roy. de 1911, sec. II, p. 117.

- 15 [DE SAINT-PÈRE] 1651, 6 JUILLET.—Reconnaissance d'Anne Archambault à Monsieur de Maisonneuve.

*Signent:* Jean Obuchon, M. Poulain, De Saint Père.

*Nota:* Ecriture de M. de Maisonneuve. L'épouse du bigame Chauvin reconnaît que le gouverneur a payé aux créanciers de son *ex-mari*, 174 livres et qu'il lui a remis, ensuite, 764 livres, 1 sol, le tout provenant de la vente des biens dudit Chauvin.

- 16 [CLOSSE] 1651, 18 SEPTEMBRE.—Contrat de mariage entre Jean de Saint-Père et Mathurine Godé.

*Signent:* De Saint-Père, N. G. (avec paraphe), Maturine Godé, Nicollas Godé, P. Gadoys, F. Goddée, Mance, Paul de Chomedey, Joseph de Beausieur, Louys Prudhomme, X marque de Jean Desroches, De Ferrolle, Martin, C. Le Moyne, J. Hamare, Gilbert Barbier, Lambert Closse.

*Mentionnés:* Françoise Bugon, Françoise Goddé, Roberthe Gadoys, Leger Haquenier, Louise Mauger, Blaise Juillet, Simon Moïnet.

*Nota:* Ecriture de M. de Maisonneuve. L'acte débute: par devant Lambert Clause. M. de Maisonneuve orthographie le nom de son major de cette façon, dans la plupart des actes.

- 17 [CLOSSE] 1651, 25 OCTOBRE.—Cession et transport réciproque entre Nicolas et François Godé.

*Signent:* N. G. (avec paraphe), F. Goddée, L. Closse.

*Mentionné:* Gaspard Regnault.

*Nota:* Ecriture inconnue. Le père Nicolas Godé cède à son fils François ce qui lui est dû en France par Gaspard Regnault, marchand à Bellesme, pays du Perche, en vertu d'un contrat datant de 1645. D'autre part, le fils cède à son père ce que les Messieurs de Montréal lui doivent.

En marge il est fait mention de "la dette de Rober Jurie". Est-ce bien Jurie, compagnon de Dollard? Nous n'avons trouvé son nom dans Basset qu'en 1660.